

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON**

DATE DE CONVOCATION

19 avril 2021

*SÉANCE DU 27 AVRIL 2021*

DATE D’AFFICHAGE

28 avril 2021

L’an deux mil vingt et un, le vingt-sept avril  
À dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune  
**NOMBRE DE CONSEILLERS** Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Madame SCHNEIDER  
Maria, Maire

Exercice : 11

Présent : 9

Votants : 11 dont 2 par procurations (De BURE à SELLIER ; DEVAUX à SCHNEIDER)

Étaient présents : SCHNEIDER, SANTARELLI, VÉRON, SEGAUD, SELLIER,  
RATINIER, GABRIEL, PUY, de COMBARIEU,

Était absent excusé : De BURE Éric, DEVAUX Jean-Marc

Secrétaire de séance : SANTARELLI Antoine (refus de Mr GABRIEL)

\*\*\*\*\*

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter un point à la réunion de ce soir, à savoir le projet de convention 2021 entre le Département et la commune quant au fonctionnement du Préhistorama. Les élus ont validé la proposition.

Un bilan de l’année écoulée, a été effectué par un tour de table où chaque élu a pu s’exprimer sur son ressenti en sa qualité de conseiller municipal au sein de la nouvelle équipe.

\*\*\*\*\*

**OBJET**

***DCM20210427\_24- Motion soutien usine Sept-Fons***

Madame le Maire informe l’assemblée que la communauté de communes Entr’Allier, Besbre et Loire a été informée de la nécessité pour le groupe Stellantis, situé sur le site de Sept-Fons à Dompierre sur Besbre, de réaliser des investissements de décarbonisation du « Cubilot », dans le but de répondre à la transition énergétique : Projet indispensable à la poursuite de l’activité fonderie et d’usinage dans les mois et années à venir. Cet investissement permettra d’augmenter la capacité nécessaire de production pour compenser la perte de l’activité Moteurs Diesel en 2025.

***Considérant :***

- Que cette usine de sept-fons est l’employeur le plus important de notre territoire et qu’il est donc indispensable pour nos équilibres économiques et notre attractivité que les emplois sur cette entité soient préservés et pérennisés ;
- Que l’activité de ce moyen de fusion permet le traitement de volumes importants de matières à revaloriser, contribuant ainsi à la protection de l’environnement ;
- Que ce site est idéalement situé au centre de la France et qu’il sera dès 2022 à proximité immédiate d’une bretelle de la future autoroute A79 en construction ;
- Que l’engagement de tous les salariés, montre sans équivoque leur attachement à cette entreprise ;

***Le Conseil Municipal prend acte des conditions précitées, et après délibération, à dix voix pour et une voix contre, demande :***

- ✓ A la région Auvergne Rhône-Alpes de tout mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences pour accompagner cet investissement incontournable, notamment par un soutien financier significatif,
- ✓ Au groupe STELLANTIS de donner tous les moyens techniques au site de sept-fons pour assurer sa pérennité

### **DCM20210427\_25- Modification de tracé d'une partie du chemin rural n°9**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mr Mouscadet Philippe a adressé différents courriers à la commune dans lesquels il demande de modifier une partie du chemin rural n°9 « Les Roches », pour un projet de construction d'une ferme d'élevage de moutons.

En effet, ce dernier expose son projet de développement et de modernisation de la ferme des Roches qui nécessite la construction d'un hangar métallique destiné à l'extension de la bergerie, au stockage du foin, de la paille, de l'aliment et l'abri du matériel.

Il explique que le tracé cadastral du chemin rural n°9 des Roches aux Chambets, traverse la cour de la ferme et empiète sur un parc à fumier (situé sur la parcelle AE 48) construit au cours des années 1950 par les propriétaires prédécesseurs.

Seul propriétaire riverain, il propose à la commune de Châtel Perron, de créer un nouveau tracé ; la surface empiétée sur le chemin rural actuel serait « rendu à la commune » par la déviation du chemin qui se ferait sur une partie de la parcelle AI 09, appartenant à Mr Mouscadet.

Par courrier reçu en mairie le 19 avril 2021, Mr Mouscadet s'engage à prendre à sa charge, tous les frais liés à cette procédure (frais de géomètre pour bornage ; enquête publique ; acte notarié consécutif à l'échange ; revêtement en gravier dans sa largeur totale et la longueur définie par le géomètre du nouveau chemin ; fourniture et pose d'une gouttière sur le bâtiment en parpaings situé à droite en montant le chemin ; ainsi que toutes les autres dépenses imprévues). Il confirme dans son courrier qu'aucun frais relatif à ladite procédure, soit à la charge de la commune de Châtel Perron.

***Après étude de l'ensemble des pièces du dossier, après avoir procédé à l'examen des avantages et inconvénients de l'opération et renseignements pris auprès des services de la Préfecture de l'Allier, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :***

- ✓ D'émettre un avis favorable à la proposition de Mr Mouscadet, sous réserve que l'ensemble des frais consécutifs à la modification de tracé du chemin rural n°9 soit pris en charge par le demandeur (frais de géomètre pour bornage ; enquête publique ; acte notarié consécutif à l'échange ; revêtement en gravier dans sa largeur totale et la longueur définie par le géomètre du nouveau chemin ; fourniture et pose d'une gouttière sur le bâtiment en parpaings situé à droite en montant le chemin ; ainsi que toutes les autres dépenses imprévues),
- ✓ De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°9, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires à la réalisation de ce dossier, à savoir, désigner un commissaire enquêteur pour l'aliénation d'une partie du chemin rural n°9 et, en même temps, à la création du nouveau tracé du chemin rural n°9,
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à intervenir dans l'ensemble des actes (enquête publique, acte notarié...) et à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **DCM20210427\_26 –Autorisation de signature Convention Préhistorama**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention de gestion temporaire du Préhistorama a été signée entre la Commune et le Conseil Départemental de l'Allier depuis 2007, reconduite par avenants ou nouvelles conventions les années suivantes.

Le Conseil Départemental propose une nouvelle convention pour l'année 2021, dans les mêmes conditions.

***Le Conseil Municipal prend acte des conditions précitées, et après délibération :***

- ✓ Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de la convention au titre de l'année 2021, ainsi que pour la signature des prochains avenants concernant ladite convention.

**DIVERS :**

**Élections régionales et départementales :** Elles ont été reportées au 20 et 27 juin prochain. Une permanence aura lieu à la mairie le vendredi 14 mai de 10 h à 12 h pour la clôture des inscriptions sur la liste électorale. Les membres de l'Assemblée ont pris connaissance qu'une circulaire aux maires est en préparation quant à la mise en place du double scrutin (mutualisation du Président et du secrétaire envisagée, mais pas pour les assesseurs) et sur le protocole sanitaire applicable le jour du scrutin. Le gouvernement souhaite que les membres du bureau soient vaccinés au maximum, ou en cas de refus, fassent un autotest de moins de 48h.

**Projet pylônes téléphonie New Deal (Orange et Bouygues) :** Mme Pérez de chez Bouygues informe la commune qu'elle a écrit au propriétaire d'une parcelle située « Le Bois Dézard » afin d'implanter le pylône sur une de ses parcelles. Ce dernier a donné un avis favorable. D'ici une quinzaine de jours, une étude par drone devrait être réalisée.

Orange se charge d'étudier l'implantation d'un pylône sur les parcelles des Chambets.

**Travaux logement communal :** Le plombier est passé le 19 avril pour déposer l'évier et créer un point d'eau pour le maçon. L'électricien est passé mettre le coffret de chantier. Six portes ont été vendues et payées au prix de 360 €. La première réunion de chantier aura lieu le mardi 4 mai 2021 à 14h (sont conviés Mr Gabriel et Mr Devaux).

La commission des bâtiments se réunira le mardi 4 mai 2021 à 16 h afin de faire le point sur les différents petits travaux à prévoir (reconstruction du mur dans la cour du logement, suivi des toits, cabane au cimetière à refaire, etc...). A ce titre, Mr Gabriel informe l'assemblée que les matières premières vont subir une grosse augmentation prochainement.

**Travaux voirie :** La Société Eurovia débutera le 4 mai 2021 les travaux de reprofilage sur les chemins de « La Jarrie » et de Beaufort à Périssé. Un arrêté de circulation a été pris par la commune pour interdire la circulation sur ces voies pendant la durée des travaux. Il a été adressé pour information, aux agriculteurs riverains.

**Cérémonie du 8 mai :** Le dépôt de gerbe aura lieu lors de la cérémonie commémorative aux monuments aux morts à 10h45. Un mail sera adressé aux conseillers municipaux afin de confirmer l'organisation de cette cérémonie quant à la crise sanitaire.

*Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,*